



SI des eaux du plateau de la Craise (Siren : 251000238)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Prunay-Belleville
Arrondissement	Nogent-sur-Seine
Département	Aube
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/05/1971
Date d'effet	12/05/1971

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel GROMARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	8 rue de la croise
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10350 PRUNAY-BELLEVILLE
Téléphone	03 25 21 62 23
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	600
Densité moyenne	10,05

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Faux-Villecerf (211001391)	220
10	Prunay-Belleville (211002993)	256
10	Villadin (211003967)	124

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Assurer la satisfaction des besoins en eau potable Le syndicat assurera, à cet effet, tous les travaux d'entretien des réseaux, fera face aux dépenses d'exploitation et d'amortissement, procédera, le cas échéant, à toutes études et fera exécuter tous travaux nécessaires pour s'assurer la ressource en eau potable nécessaire</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
10	Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA) (251001897)	SM fermé	309 694

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)